



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 OCTOBRE 2014 à 18 H 00

- ⇒ **Convocation en date du** : 3 octobre 2014  
⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN

Monsieur Joël BOUDEVIN est désigné secrétaire de séance

## **Présents:**

M. VINCHELIN – M. SCHNEIDER – Mme KADOK – M. LOUIS – Mme GRAFF - Mme NICOLAU – M. WILLER – M. MUCKENSTURM – M. BELLOTTI - Mme HUSSON – M. BOUDEVIN – Mme OROZCO - M. THIL – Mme BESOZZI - Mme GILAIN – Mme NEPOTE-CIT – M. BOUILLY - M. BERNARD – M. POMARES – Mme FOOS – M. JEANSON - Mme GEORGES – M. SCHLEGEL.

## **Excusés :**

|             |                              |
|-------------|------------------------------|
| Mme LAMBERT | (procuration à M. VINCHELIN) |
| M. COLIN    | (procuration à Mme KADOK)    |
| M. RAOULT   | (procuration à Mme OROZCO)   |
| Mme BRAND   | (procuration à M. LOUIS)     |
| M. FERRY    | (procuration à M. SCHNEIDER) |
| Mme FERRARI | (procuration à M. BOUDEVIN)  |

\*\*\*\*\*

## ***✓ Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité***

Jean-Marc POMARES fait remarquer qu'il souhaiterait que l'esprit des échanges soit respecté et que les propos de l'opposition soient repris au compte-rendu.

Jean-Paul VINCHELIN rappelle la règle des questions écrites stipulées au règlement intérieur. Ce, d'autant que l'intervention de l'opposition n'était pas en lien direct avec l'objet de la délibération concernée (délibération n° 64/2014).

\*\*\*\*\*

## **Informations au Conseil Municipal :**

- Monsieur le Maire félicite M. Jean-Louis GLAD pour sa participation à l'almanach VERMOT.
- Madame MARCHITTO a informé M. le Maire qu'elle quittait le groupe Neuves-Maisons Demain.
- Le premier Conseil Consultatif s'est tenu sous la présidence de Sylvain REBOULET et Fabrice PICAUT avec des représentants de la Société Civile.
- Un jeune de Neuves-Maisons a été aux championnats du monde de cyclisme.
- L'aquarium de l'Hôtel de Ville a été vendu dans la perspective de la pose d'un ascenseur.

\*\*\*\*\*

→ *Présentation est faite par Loubna LAGDAOUNI (étudiante ayant participé à l'échange France-Québec durant l'été) et du Chantier Jeunes (séjour à Sansepolcro)*

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 72/2014**

#### **ATTRIBUTION DE PRIX – CONCOURS « MAISONS FLEURIES » 2014**

**Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN**

Monsieur le Maire rappelle que c'est une demande spécifique de la Trésorerie pour les prix remis. Concernant les maisons fleuries, il y a 112 bons de 20 € La commune de Neuves-Maisons essaye de travailler avec différents commerçants de la commune à chaque fois qu'un prix est attribué.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 73/2014**

#### **NEUVES-MAISONS ET LE CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 1914 – SUBVENTION A OCEAN**

**Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN**

Monsieur le Maire précise que cette délibération fait suite aux travaux du comité de pilotage pour la commémoration du centenaire de 14-18.

Il informe, que le document joint est spécifique à 1914 et que les années suivantes porteront sur un thème spécifique.

Cette année, le carré militaire sera réhabilité et des conférences se tiendront avec du support prêté par la Ville de Tomblaine qui en est remerciée.

Les célébrations se feront en parallèle aux fêtes de fin d'année avec OCEAN et la participation du Symphonic Orchestra.

Le coût pour 2014 est de 15 200 € dont 6 000 € de subvention municipale.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 74/2014**

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - A.L.N.M. JUDO**

**Rapporteur : Jean-Paul LOUIS**

Il rappelle qu'il s'agit d'une subvention de 1 300 € pour un tournoi qui se déroulera sur 2 jours en septembre 2015 et rassemblera 700 à 800 sportifs.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

#### **Délibération n° 75/2014**

#### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A.L.N.M. – CONTENTIEUX SCCT**

**Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN**

Jean-Paul VINCHELIN rappelle que l'A.L.N.M. section tir a perdu un contentieux l'opposant à la société SCCT pour les bruits générés par l'association dans le stand de tir.

Il précise que le bâtiment appartenant à la commune, il appartient donc à celle-ci d'assumer la totalité des coûts de ce contentieux.

Actuellement des négociations sont en cours pour que des travaux d'amélioration sonore puissent être engagés par la commune sur le stand de tir et permettre à l'association de maintenir son activité.

Guy BERNARD souhaiterait connaître le détail des coûts.

Jean-Paul VINCHELIN lui précise qu'il lui sera fourni.

Il souhaiterait également avoir une idée des coûts et de la date des futurs travaux.

Jean-Paul VINCHELIN répond que ces éléments ne sont pas encore connus et que cela se verra au cours d'un prochain budget. De plus, cela ne concerne pas la présente délibération.

Pascal SCHNEIDER et Jean-François BELLOTTI précisent que si la commune ne verse pas la subvention l'A.L.N.M. ne pourra seule supporter les frais.

→ **VOTE : Pour : 23**

**Contre : 6 (ML GEORGES – G. BERNARD – JM POMARES – H. FOOS –  
G. JEANSON – C. SCHLEGEL)**

\*\*\*\*\*

### **Délibérations n° 76 et 77/2014**

**P.L.U. – BILAN DE LA CONCERTATION**

**P.L.U. – APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION**

**Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN**

Jean-Paul VINCHELIN précise que le document P.L.U. regroupe environ 100 pages et 10 délibérations depuis 2008.

Ce document transcrit la volonté de la ville en matière urbanistique, environnementale, industrielle, économique et constructions. De plus, il intègre la prise en compte des risques inondations et glissements de terrains.

Le 1<sup>er</sup> P.O.S. de Neuves-Maisons date de 1972-1974 et le P.L.U. actuel de 2004 ; il a été élaboré en accord avec les services de l'Etat.

La révision débutée en 2008 a du intégrer certaines contraintes techniques liées au grenelle de l'environnement, au S.C.O.T. et au S.A.D.D. de la Communauté de Communes Moselle et Madon.

L'Etat n'a formulé aucune remarque sur notre P.L.U. jusqu'en 2013, date à laquelle ce dernier a voulu imposer l'atlas des inondations réalisé par V.N.F. et ces aléas, comme opposable aux habitants de Neuves-Maisons.

La commune n'a pas voulu mettre en application ce principe et a laissé l'atlas des inondations comme une annexe du P.L.U., ce qui pourrait aboutir à un contentieux avec l'Etat.

Le travail du commissaire enquêteur, avec Gérard MUCKENSTURM sur le terrain, a donné raison à la commune au détriment des services de l'Etat. M. le Maire salue le travail conséquent réalisé par celui-ci, élu en charge de l'urbanisme.

Les remarques formulées par le S.C.O.T. ont été intégrées, bien que formulées tardivement, et celles de la CCMM également.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 78/2014**

**P.L.U. – RENOUELEMENT DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.) SUR LES ZONES U ET AU.**

***Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN***

Le renouvellement du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) est effectué lors de l'approbation du nouveau projet de P.L.U.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 79/2014**

**PROJET DE REVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION DE NANCY (P.P.A.)**

***Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN***

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération nancéenne a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 février 2008. Conformément à l'article L 222-9 du code de l'environnement, ce plan a fait l'objet d'une procédure d'évaluation cinq ans après son entrée en vigueur.

Sur la base des conclusions de cette évaluation, Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a décidé de lancer la révision du P.P.A.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

*Séance levée à 19 h 30*

*Le Secrétaire de séance,  
Joël BOUDEVIN*

*Le Maire,  
Jean-Paul VINCHELIN*